

## 231 Sound Factory

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 Euros – Société en liquidation  
24 Rue Hégésippe Moreau – 75018 PARIS  
RCS PARIS 803 908 995

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le dix janvier,  
A dix heure trente,

Les associés de la S.A.R.L. 231 Sound Factory se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au Siège Social sur convocation du Gérant.

#### Sont présents :

- HARVEST, représentée par M. Pascal BOUFFARD, propriétaire de 255 parts numérotées de 1 à 255.
- ERIC BOUFFARD, propriétaire de 245 parts numérotées de 256 à 500.

Total des parts des associés présents ou représentés : 500 parts détenues en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi régulièrement constituée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Bouffard, Gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport du gérant ;
- Le rapport du liquidateur ;
- Le compte de liquidation ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article [R 223-19 du Code de commerce](#) ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Fixation du siège de la liquidation.
- Rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation
- Examen et approbation du compte de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Constatation de la clôture de liquidation
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Initial  
EB

DS  
PB

Puis le Président donne lecture du rapport du gérant et du rapport du liquidateur et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Première résolution**

#### **Dissolution anticipée - Mise en liquidation amiable**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### **Deuxième résolution**

#### **Nomination d'un Liquidateur**

L'assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Eric Bouffard, demeurant 12, rue Fraysse à Gentilly (94250).

L'assemblée générale met fin aux fonctions du gérant à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des associés dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### **Troisième résolution**

#### **Fixation du siège de la liquidation**

L'assemblée générale extraordinaire décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à l'adresse du Liquidateur, soit 12, rue Fraysse à Gentilly (94250).

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Initial

EB

DS

PB

#### **Quatrième Résolution**

##### **Approbation du compte définitif de liquidation**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde négatif de 310,00 euros.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **Cinquième Résolution**

##### **Solde de liquidation**

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 310,00 euros décide qu'aucun remboursement des parts sociales n'est effectué et aucune attribution réalisée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **Sixième Résolution**

##### **Clôture définitive de la liquidation**

L'assemblée générale prononce la clôture définitive de la liquidation de la Société 231 Sound Factory dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

#### **Septième Résolution**

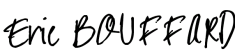
##### **Pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés.

Signed by:  
  
87BA6234C3744E5...

**Eric BOUFFARD**  
Gérant associé  
Président de Séance

DocuSigned by:  
  
54198FE938874BF...

**HARVEST**  
Pascal BOUFFARD  
Associé